

DESASTRE OU MUTATION ?

En -50, au terme d'une série de huit années de conflits, la Gaule est manifestement affaiblie : moralement, socialement, économiquement et démographiquement. Les conséquences de la conquête conduiront ainsi à modifier les codes ancestraux relatifs à la langue, à la notion d'autonomie des grandes cités, à l'autorité établie des chefs ou du corps sacerdotal des druides et même à la pratique de la guerre, tous désormais soumis à l'influence de la nouvelle administration romaine. L'ampleur de ces changements entraîne forcément à s'interroger sur le sens à donner à l'aventure césarienne en Gaule : éradication inéluctable? nécessaire transition ?

Peut-être 200 000 Belges victimes du conflit

Monnaie de César et de la Gaule vaincue.

Lorsque débute la guerre avec Rome, les Gaulois avaient déjà subi l'invasion dévastatrice des Cimbres et des Teutons et parvenaient difficilement à endiguer les différentes vagues germaniques. Leur impuissance à résister aux Romains entraine donc dans une forme de logique. Ce qui a fait dire à juste titre à



un historien de la Gaule, Alain Deyber, qu' « A la venue de César en Gaule, les armées gauloises n'avaient plus aucune chance de sortir victorieuses d'un affrontement avec Rome. » (1). Si Plutarque évoque, sans doute exagérément, la prise par César « de 800 villes », 1 000 000 de morts et autant de prisonniers (2), ces chiffres donnent quand même le ton des ravages causés par l'occupation des territoires gaulois. Selon les historiens antiques, et sans compter la vente de prisonniers au titre d'esclaves, les pertes civiles et militaires seraient comprises entre 400 000 (3) et 1 000 000 d'individus avec des impacts importants touchant certains peuples comme les Helvètes, les Nerviens, les Atuatuques ou encore les Eburons...(4) Incendies, destructions, pillages et extorsions en tout genre ont en effet frappé sévèrement les zones de conflits ou d'occupation, en particulier dans le Nord de la Gaule. Car toutes les régions n'ont pas subi les épreuves de la guerre au même niveau, l'envahisseur romain réservant toujours un sort à part aux peuples les plus rebelles. Le décompte des victimes au sein des populations sédentaires de la seule Belgique, tuées ou déportées comme esclaves, se heurte bien évidemment à l'imprécision des données du texte. Mais en fonction des quelques chiffres existants, à prendre bien sûr avec précaution, et du nombre d'interventions connu, il est envisageable d'admettre une hypothèse basse de 100

à 150 000 morts et de 60 à 100 000 individus placés en captivité, soit une moyenne si l'on peut parler ainsi de 200 000 victimes. Si l'on rapporte ces chiffres à l'estimation de la population de ces régions proposée par ailleurs (5), 10 % au moins des habitants auraient été touchés.

En outre, la présence romaine a été à l'origine d'une spoliation systématique des lieux de culte, temples ou petits édifices religieux, bien entendu passée sous silence, autant de centres de dépôt d'innombrables reliques ou offrandes en métaux précieux, considérées comme sacrées par les Gaulois. Suétone qui, il est vrai, se montre souvent peu complaisant envers César, écrit sans ambiguïté que « *Dans la Gaule, il pilla les chapelles particulières et les temples des dieux.. Ce brigandage lui procura beaucoup d'or qu'il fit vendre en Italie et dans la Province à raison de 3 000 sesterces la livre* ». (6) La règle pour le vaincu consistait en effet en une confiscation totale des biens et des numéraires en or au point que l'arrivée massive en Italie du métal gaulois avait même provoqué une importante baisse des cours de l'or ; privée de cette ressource, la Gaule finissante ne disposait plus de cet important levier financier pour assurer une prolongation efficace de la résistance. Encore aurait-il fallu aussi trouver des chefs pour la diriger : les opposants à l'envahisseur étaient pour beaucoup tués ou en fuite, les aristocrates restants ayant quant à eux écarté définitivement toute velléité de rébellion à l'idée de perdre leur position dominante, ... ou leur patrimoine foncier. Malgré tout, la Gaule, pour les deux tiers des peuples, (7) se verra assujettie à un tribut annuel de 40 millions de sesterces (8), certes relativement modeste par rapport au pays, mais qui s'ajoutera à d'autres impositions et plus généralement aux effets négatifs d'un conflit dont on mesure assez mal l'amplitude en raison des sources lacunaires. Au lendemain de la défaite, César considérera qu'il est inutile d'aggraver la situation et mènera plutôt une politique de tempérance, accordant des statuts particuliers à certaines cités et récompensant les élites ayant montré leur loyauté tel que le révèle, peut être aussi de manière partisane, Hirtius dans son livre VIII : « *Aussi en traitant les cités avec honneur, en récompensant très largement les principaux citoyens, en évitant d'imposer aucune charge nouvelle, il maintint aisément la paix dans la Gaule, que tant de défaites avait épuisée et à qui il rendait l'obéissance plus douce* » (B.G.VIII.49). Individuellement, cette attitude ira même jusqu'à la nomination au Sénat romain de deux de ses cavaliers gaulois, issus du peuple allobroge, qui après avoir reçu de sa part, magistratures en Gaule, terres et argent, intégreront la « noble assemblée » au grand dam des milieux aristocratiques romains.(9) Parallèlement à la préservation du cadre politique, administratif (les cités seront maintenues) et social de la Gaule, César amplifia pour ses campagnes le recours massif à des recrues gauloises, notamment une cavalerie particulièrement réputée, de même qu'à des recrues germaniques. Au début de la guerre civile, en -49, lorsqu'il convoque nominativement dans chaque cité des chefs gaulois parmi « *...les plus nobles et les plus braves ...* » (B.C.I.39), ceux-ci, n'hésitent pas à se ranger derrière lui. Ces combattants, redevables des largesses de César à leur endroit pour « bons et loyaux services » durant la guerre des Gaules, continueront à le soutenir fidèlement. Leur retour victorieux au pays et le prestige gagné sur les champs de bataille contribueront d'ailleurs à accroître le sentiment naissant d'adhésion à Rome. Il en ira de même avec la libération de milliers d'otages retenus pendant plusieurs années dans les camps ; adultes et enfants de la noblesse gauloise, dont la proximité avec les légions leur aura permis d'intégrer l'usage de la langue et des habitudes latines inévitablement restituées à la classe dirigeante.

Avec ces ralliements, la population s'habitue progressivement à l'idée d'un nouvel ordre et ce, d'autant plus aisément que durant la vingtaine d'années suivante la guerre civile captera l'essentiel de l'effort militaire romain, laissant ainsi un peu de répit aux différentes cités gauloises.

Est-ce à dire qu'un sentiment général d'acceptation régnait à l'intérieur des cités? Pour les deux décennies d'après-guerre, l'histoire retiendra a contrario quelques sursauts sporadiques, essentiellement aux frontières du Nord et du Sud-Ouest et plus dus à des contestations limitées qu'à un véritable mouvement de révolte générale : en -46 avec les Bellovaques (10), réprimés par le gouverneur de la Cisalpine Brutus Caepio (11), puis en -39/-38 chez les Belges, Germains et Aquitains (12), agitations là encore maîtrisées par un autre gouverneur, cette fois de Transalpine, Agrippa. En -30/-29, il est aussi fait mention d'une révolte des Morins « *et quelques autres* » (13) contrôlée par le légat Caius Carrinas (14) tandis qu'en -27, c'est le proconsul Messalla Corvinus (15) qui soumet à nouveau les Aquitains .(16)

Une politique de grands travaux initiatrice d'une nouvelle société



Reconstitution d'une villa gallo-romaine à Annappes

(Photo Asnapio)

C'est précisément autour de cette date que va commencer une politique de grands travaux d'infrastructures routières qui représentera l'un des éléments les plus marquants de la romanisation.

Chargé de ce projet, le gendre et ami d'Auguste, Agrippa, va implanter comme on l'a vu précédemment un vaste réseau routier à partir de Lugdunum, l'actuelle Lyon.

Quatre grandes voies en émaneront : vers le sud et Marseille, vers l'Aquitaine à l'ouest jusque Saintes, vers le nord avec un itinéraire en direction de

Cologne et le Rhin via Trèves, axe à partir duquel se greffe à partir de Chalons-sur-Saône une dernière voie vers Boulogne et la Manche par Sens et Amiens. En dehors des nouveaux impératifs de circulation militaires et commerciaux, ces réalisations vont avoir un effet non négligeable sur le paysage gaulois. Avec l'adjonction des réseaux secondaires, elles vont en effet condamner à l'oubli nombre d'agglomérations celtes, *oppida* ou centres ouverts. La Belgique constitue sur ce point un exemple significatif du bouleversement occasionné par le nouveau maillage, à l'origine d'un véritable phénomène de « déport de villes ». Si l'on examine plus en détail le contexte géographique lié à la création de chefs-lieux de cités romaines, ou de villes d'une certaine importance, on s'aperçoit en effet que ceux-ci se sont établis dans un rayon proche et même le plus souvent inférieur à 10 km d'un *oppidum* appelé à être déserté à plus ou moins long terme. C'est le cas de Soissons, apparu à 3 km au Sud-Est de l'*oppidum* de Pommiers, de Saint-Quentin, à 10 km à l'est de l'*oppidum* de Vermand, de Beauvais, à 11 km au Nord-Ouest de celui de Bailleul-sur-Thérain, d'Arras, situé 6 km à l'Est d'Etrun, de Cambrai, à 9 km au sud d'Estrun-sur-Escaut, jusqu'à Amiens, dont on rappellera à nouveau que le site gaulois d'origine est probablement à découvrir dans les environs.(17)

Dans ces nouvelles villes, liées étroitement aux itinéraires routiers, les résidences, monuments et grands édifices construits en pierre, vont séduire les élites et devenir

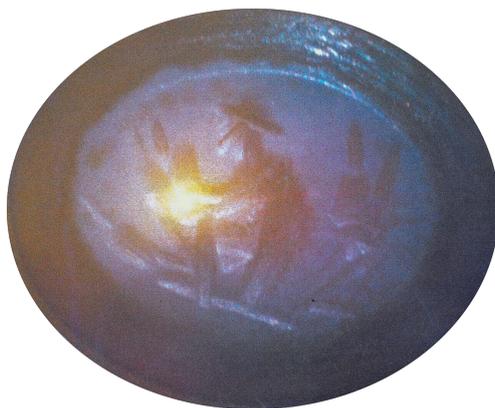


Nouvelles provinces de la Gaule romanisée

rapidement des centres de vie incontournables de la politique, de l'administration, de la religion, du commerce et des distractions. En fait, de véritables « vitrines de Rome » qui s'afficheront en rupture avec l'ancien système celte. Dans les campagnes, où une grande partie de la population demeurera, une floraison d'exploitations rurales bâties en pierre, parfois de très grande dimension, va remplacer peu à peu les fermes traditionnelles en bois et laisser dans le paysage une empreinte visible et durable de la romanité.

L'extension de la citoyenneté romaine sous l'empereur Claude, né en Gaule, ne fera qu'accélérer ce mouvement. Un mouvement qui inclura également l'adoption de la langue latine, consacrée langue officielle en remplacement du celte qui continuera néanmoins à subsister un temps en parallèle comme l'atteste la découverte de graffiti bilingues.⁽¹⁸⁾ Il en ira de même de la religion gauloise, désormais vouée aux cultes de Rome en doublon avec des rites locaux en lent déclin et qui, eux aussi, continueront à être pratiqués.

Quant aux cités gauloises, maintenues en l'état par César, elles se verront réorganisées en partie sous Auguste, empereur dont l'intérêt pour la Gaule est à souligner, car il s'y rendra à quatre reprises. Les plus grandes circonscriptions seront réduites, les plus petites supprimées, dans un pays désormais divisé en quatre provinces : la Narbonnaise (ancienne Transalpine), l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique. La marche vers la culture romaine ne s'est donc effectuée, ni brutalement, ni uniformément. Elle a d'abord été le fruit d'échanges commerciaux menés dès le -II^e siècle par les marchands romains, puis de l'influence croissante de l'Italie sur le sud de la Gaule conquis par Rome une cinquantaine d'années avant l'arrivée de César. Une conquête césarienne qui a permis de créer en fait les conditions d'une accélération de ce processus par le contrôle bien sûr des territoires compris à l'intérieur des limites du Rhin, mais aussi de leurs élites, celles-ci, on l'a vu, étant délestée systématiquement de toute composante hostile au nouveau pouvoir. Par son ralliement aux institutions, à la langue et aux moeurs romaines c'est cette aristocratie qui continuera à assumer sa toute puissance sur le peuple en montrant parallèlement à celui-ci la voie à suivre. A cet égard, le coup d'arrêt provoqué en -52 par la défaite matérielle et morale d'*Alésia* a bien amorcé le déclin irrémédiable de la civilisation celte en Gaule mais n'a pas rompu brutalement les liens avec celle-ci. Par un phénomène d'osmose, que ne viendront troubler que quelques révoltes périphériques, les cités gauloises vont assimiler une civilisation nouvelle qui, sans renier l'état d'esprit initial, va permettre le franchissement d'une nouvelle étape. Pour preuve, l'essor démographique important constaté au siècle suivant au travers de la découverte de cimetières beaucoup plus nombreux à partir de la période des empereurs Claude et Néron.⁽¹⁹⁾ **Une autre société en sortira, dite « gallo-romaine » selon l'expression choisie en 1836 par Jules Michelet.** **(20) Elle aura produit une urbanisation élaborée, une administration structurée, des lois et règlements qui sont la source de notre droit actuel, une inspiration littéraire, artistique et architecturale qui ne sauraient être niés par la société d'aujourd'hui. En cela, le désastre momentané de l'épisode césarien, fruit de l'ambition d'un homme, aura sans doute précipité pour la Gaule une métamorphose que, tôt ou tard, Rome aurait rendu inéluctable.**



***Paysan coupant du blé
Intaille gallo-romaine du +II^e siècle découverte sur le
site d'une villa, en pays nervien (Cambrésis)***

NOTES

- (1) Alain Deyber - Vercingétorix, chef de guerre - Lemme *édit* - p.57.
- (2) Plutarque - César -XV.3.
- (3) Selon l'historien romain Velleius Paterculus (-19 + 31), plus de 400 000 hommes auraient péri et « *un plus grand nombre faits prisonniers* » - Histoire romaine, II,47.
- (4) Chistian Goudineau évoque lui une « estimation minimale de 600 à 700 000 morts pour les Gaulois et 40 000 maximum pour les Romains, valets inclus » - César et la Gaule - 2000 - pp.321 et 322.
- (5) Soit environ deux millions d'habitants (voir la partie « *Les peuples belges* »).
- (6) Suétone - César, LIV.
- (7) Certaines cités, une dizaine, dont celles des Trévires, bénéficieront du statut de cité libre, leur permettant d'échapper à l'impôt, tandis que cinq autres, également concernées par l'exemption, recevront celui d'« *alliée* », parmi lesquelles celle des Rèmes.
- (8) Suétone - César, XXV.
- (9) Roucillos et Ecos : « *...de pauvres qu'ils étaient, il les avait rendu riches* » - *Bellum Civile.III.59*.
- (10) Tite-Live - Periochae - CXIV.
- (11) Marcus Junius Brutus Caepio (-85 -42) - fils de Servilia, maîtresse de César, Sénateur, et gouverneur de la Gaule Cisalpine en -46 / 45 - Participant à l'assassinat de César en -44.
- (12) Dion Cassius - Histoire Romaine, XLVIII,49. Appien - Guerres Civiles,V,92.
- (13) Dion Cassius - Histoire romaine, LI,21.
- (14) Caius Carrinas, consul, gouverneur de la Gaule en -31.
- (15) Marcus Valerius Messalla Corvinus (-64 +8) - Consul en -3.
- (16) Albius Tibullus (v -50 -19) - Poète romain - Elégies, I,7 ; II,1.
- (17) A l'inverse, on observera de rares cas où en Belgique, la ville romaine prospère, soit sur le site d'une enceinte celte, comme à Reims, soit loin de toute référence gauloise immédiate, telle Bavai.
- (18) Joël Schmidt - Les Gaulois contre les Romains - La guerre de 1000 ans - Perrin - 2004 - p.262. Des survivances existeront même jusqu'au V^e siècle.
- (19) André Van Doorselaer - Les nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale - *Dissertationes Archeologicae Gandensis X*. 27 - 1967.
- (20) Jules Michelet - Histoire de France - 1836.